



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 17/03/2022
Reçu en préfecture le 17/03/2022
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20220314-D_2022_2_4-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_2_4

L' an deux mille vingt deux, le lundi 14 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 04 Mars 2022

Présents : 26

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Prolongement de la
convention avec la région sur
l'aide aux TPE/PME avec point
de vente**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël
Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M Joël FOURNIER, Président, rappelle que par délibération du 24 septembre 2018, la Communauté de communes a activé la convention d'aides aux TPE/PME instituée en partenariat avec la Région. Cette aide de 10% apportée par la CDC pour un montant subventionnable de 50 000€ HT maximum permet d'appeler 20% supplémentaires de la part de la Région. Un règlement d'attribution dédié fixe les conditions d'octroi de cette aide. A ce jour, 10 entreprises ont bénéficié de cette aide (8 sur les Vans et 2 à Saint-Paul-le-Jeune), pour un montant cumulé sur 3 exercices de 33 912€. La convention initiale est arrivée à échéance. Il convient d'autoriser le Président à signer un avenant dont l'unique objet est le prolongement du dispositif jusqu'au 31/12/2022 afin de permettre la continuité des actions engagées jusqu'à la mise en place du nouveau cadre conventionnel devant s'inscrire dans le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Cette évolution sera mise à profit pour adapter le règlement d'attribution en lien avec la Région, notamment pour prioriser l'aide sur les entreprises récemment créées avec une existence inférieure à 5 ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'avenant de prolongation de la convention sur l'aide aux TPE/PME avec point de vente, APPROUVE la désignation de M. BRUYERE-ISNARD Thierry pour suivre la mise en œuvre de cette convention, organiser la gouvernance et représenter la collectivité dans les différentes instances dédiées à cette action, CHARGE le Président de transmettre la présente délibération aux services et partenaires concernés, AUTORISE par ailleurs le Président à engager les dépenses nécessaires et à signer toute pièce relative à cette affaire.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 14/03/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220314-D_2022_2_4-DE